

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE*

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars dûment convoqués le 14 mars 2023 les membres du Bureau communautaire se sont réunis salle Charette de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

Etaient présents :

Christophe HOGARD – Bénédicte GARDIN - Roseline PHILIPART – Franck GAUTHIER - Patrice BERTRAND – Luc SOULARD

Etait également présent : Jean-Michel LUMEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis LAUNAY, Patrick MANDIN, Landry RONDEAU

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 6

✓ **01. MARCHÉ DE TRAVAUX DE REFECTION DES SANITAIRES DE L'AIRE
D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AUTORISATION DE SIGNATURE –
LOT 1**

Le présent marché a pour objet les travaux de réfection des sanitaires de l'aire d'accueil des gens du voyage pour la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

Les travaux font l'objet de deux lots :

- Lot 1 : Carrelage
- Lot 2 : Plomberie – Electricité

Les prestations ne sont pas divisées en tranches.

Les marchés sont passés sous la forme de marchés ordinaires.

Le lot 2 a été notifié le 17 janvier 2023 à la société BREGEON MAUDET pour un montant de 28 228,44 € HT suite à une première procédure.

Le lot 1 – Carrelage a été déclaré sans suite pour cause d'infructuosité.

Une nouvelle consultation a été lancée le 9 janvier 2023 pour le marché de travaux de réfection des sanitaires de l'aire d'accueil des gens du voyage pour la Communauté de Communes du Pays des Herbiers – lot 1 Carrelage.

La consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée passée en application des articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

Le délai global d'exécution des travaux est de quatre mois dont un mois de préparation.

Il courra à partir de l'émission de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation des travaux.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés. Une publicité a été réalisée auprès de Marchés Online ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes du Pays des Herbiers. La date limite de remise des offres était fixée au 31 janvier 2023 à 12h00.

Le dossier de consultation des entreprises a été retiré par 12 entreprises. Cinq offres dont une variante ont été remises dans le délai imparti pour le lot 1.

Après examen de la proposition, en tenant compte des critères établis, les offres sont notées conformément au rapport d'analyse de l'offre ci-joint.

Les membres du Bureau, décident, à l'unanimité d' :

- attribuer le lot 1 à la **société SARL DAG, 44 320 Saint Viaud**, pour un **montant de 35 664,18 € HT (solution variante)**

Cette délibération sera communiquée aux conseillers communautaires à l'occasion du prochain Conseil communautaire.

Pour extrait conforme
Christophe HOGARD,
Président

Transmis en Préfecture le : 29 mars 2023

Notifié le :

Publié électroniquement le : 29 mars 2023



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérécourse citoyens à partir du site www.telerecours.fr